

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 21 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Isabelle POULAIN-COLANI (pouvoir donné à Christian KERAUTRET), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Olivier LECORVAISIER)

Messieurs Guillaume HAMON (pouvoir donné à Hubert HILLION), Sébastien BOUL (pouvoir donné à Angélique STEUNOU), Yann SOULABAIL (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-116

AFFECTATION TELETHON 2021 : REVERSEMENT DES FONDS COLLECTES PAR LE CME

Rapporteur : Madame Isabelle POULAIN-COLANI, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse

Chaque année, à l'exception de 2020 où les manifestations publiques étaient interdites, les membres du Conseil Municipal Enfants ont participé aux animations organisées dans le cadre du Téléthon. Elles se sont déroulées le 4 décembre courant, sur l'esplanade du Grand Pré.

Plusieurs actions ont été initiées par les jeunes élus, sous la direction de l'animatrice en charge du CME et d'animateurs du service Enfance-Jeunesse.

Très mobilisés, les enfants se sont impliqués dans les actions suivantes :

- Vente de gâteaux,
- Tatouages éphémères,
- Baptêmes à dos d'ânes, en partenariat avec l'association « Nos amis, nos ânes à grandes oreilles ».

Les fonds collectés tout au long de l'après-midi seront reversés à l'Association Française contre la Myopathie. Le montant est de 356,50 €.

Je vous propose :

- d'acter le montant des fonds collectés par le Conseil Municipal Enfants lors du Téléthon, édition 2021 qui s'élève à 356,50 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser l'intégralité de cette somme à l'Association Française contre la Myopathie. La dépense sera imputée au compte 6574 du budget communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.